

Demande d'adhésion à l'arcv:

L'adhésion comme membre « **Actif** » à l'arcv Association romande des chefs de voirie est réservée aux administrations. Ceci regroupe principalement les Services de voirie et les Services des routes, ou toute autre dénomination communale ou cantonale correspondante.

Pour les responsables communaux ou cantonaux dont l'employeur ne souhaiterait pas y adhérer, la possibilité est offerte de s'inscrire en tant que membre individuel.

Le prix de la cotisation ainsi que les conditions d'admission ne changent pas.

- **Cotisation annuelle CHF 150.-**

Pour devenir membre veuillez svp remplir le formulaire PDF en ligne puis l'imprimer et le faire signer par l'autorité exécutive. Pour les membres individuels, signature personnelle.

Aucune demande de commune ou canton ne sera prise en considération sans la signature officielle.

La demande d'adhésion une fois signée sera renvoyée par courrier postal à l'adresse suivante :

- arcv - Association romande des chefs de voirie
p.a. Eliane Gomonet
Route d'Yverdon 37
1470 Estavayer-le-Lac

La décision d'adhésion sera entérinée à l'Assemblée générale suivante.

L'inscription est effective dès la réception du paiement.